



## Conges supplémentaire Reconnaissance RQTH

---

Par Leo59

Bonjour,

Je suis atteind de 2 pathologies qui font que je suis reconnu RQTH (travailleur handicapé). Et je vois sur certains sites qu'en tant que RQTH j'aurais droit à 6 jours minimum de congés payés supplémentaires. Cependant je ne trouve aucun article de loi qui y fait référence. Y ai je vraiment droit et si oui quel article le stipule ?

Vous remerciant par avance de votre aide.

Cordialement,

Léo

---

Par Isadore

Bonjour,

Non, c'est une ânerie. Ce droit existe au Luxembourg, pas en France.